2 octobre 2000

00.151
ad 00.034

Postulat du groupe libéral-PPN

Introduction de rabais

Les taxes neuchâteloises sont dans la moyenne en ce qui concerne les automobiles légères et dans le peloton de tête pour les poids lourds. Certaines entreprises de transports n'hésitent pas à faire immatriculer leurs véhicules dans d'autres cantons, ce qui provoque des pertes de rentrées de taxes. Cette situation est encore renforcée par l'entrée en vigueur de la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP). Le canton de Lucerne, par exemple, favorise par un rabais de 50% les camions qui répondent aux normes euro 3. Encourager par des rabais le renouvellement du parc de véhicules par des véhicules moins polluants contribuerait à la diminution des émissions nocives et éviterait le déplacement d'immatriculations vers d'autres cantons beaucoup plus favorables. Rappelons que le nombre d'immatriculations est pris en compte dans la restitution aux cantons de la RPLP.

Nous invitons le Conseil d'Etat à étudier l'introduction de rabais pour les véhicules répondant aux normes euro 3.

Signataires: M. Barben, C. Bugnon, J. de Montmollin, F. Meisterhans, U. de Meuron, M. Amstutz, J.-P. Authier, J. Walder, S. Perrinjaquet, E. Ruedin, P.-A. Brand, R. Burkhard, O. Haussener, B. Matthey, L. Amez-Droz, M. Bubloz, Ch. Häsler, G. Bosshart, P. Golay, R. Walter et D. Challandes.